



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 1007-99-2

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 1007-99-2 intitulé : *Règlement modifiant le règlement n° 1007-99 concernant les systèmes d'alarme* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 mai 2021. Ce projet de règlement vise à remplacer le formulaire d'inscription d'un permis d'alarme en annexe I.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 12 mai 2021.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier